

LES ESPACES RURAUX FRAGILES ESSAI DE DÉFINITION

Jean-Paul Diry

Ce texte a été publié dans les actes de l'université d'été « École et ruralité : le service scolaire en milieu rural fragile », académie de Clermont-Ferrand, 1994.

En valeur absolue, la population rurale française atteint son maximum en 1846 : 27 millions d'habitants vivent alors à la campagne soit les trois-quarts des effectifs du pays. Durant cent trente ans, en valeur absolue comme en valeur relative, recensement après recensement, le poids démographique des campagnes diminue alors que celui des villes ne cesse de se renforcer. En 1975, on ne compte plus que 14 millions de ruraux soit un gros quart de la population du pays. La fin des années 1970 est caractérisée par un retournement de la situation : les campagnes à nouveau gagnent des habitants et le phénomène se poursuit durant les années 1980.

Le tableau suivant témoigne de cette évolution :

<i>En % an</i>	1954-1962	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990
Population rurale	-0,45	-0,44	-0,12	+0,86	+0,84
Population urbaine	+1,86	+1,79	+1,17	+0,31	+0,39

Source : RGP

I - DE L'EXODE RURAL À L'EXODE URBAIN

Globalement, les gains ruraux résultent d'un solde migratoire devenu positif alors que les villes au contraire enregistrent davantage de départs que d'arrivées. En revanche, le croît naturel des campagnes est aujourd'hui négatif alors que celui des villes reste positif. C'est dire que les modèles démographiques ont été radicalement bouleversés.

Avant 1975

	CN	SM	Bilan
Campagnes	+	-	-
Villes	+	+	+

Après 1975

	CN	SM	Bilan
Campagnes	-	+	+
Villes	+	-	-

CN : croît naturel (différence entre naissances et décès)

SM : solde migratoire (différence entre arrivées et départs)

Il est donc possible d'affirmer qu'à l'échelle du pays l'exode rural a diminué ; il faut s'interroger sur *l'exode urbain*, les villes dans leur ensemble apparaissant comme répulsives et les campagnes comme attractives. La tendance n'est pas propre à la France : elle se retrouve dans l'ensemble des pays développés où elle s'est manifestée souvent plus précocement. Dès les années 1970, on peut évoquer la « counter urbanization » (cf en

particulier les travaux de B. Berry) (1). Analysant cette évolution, B. Bayser n'hésite pas à intituler l'ouvrage publié en 1989 « *La renaissance rurale* » (2).

En effet, les données globales, marquent des situations très différentes. Elles ne sont que la résultante de tendances opposées selon les secteurs. Trois types de territoires méritent en effet d'être distingués.

1 - Tout autour des villes - y compris des plus petites comme Ambert ou Saint-Flour dans le Massif central -, apparaissent des auréoles de périurbanisation plus ou moins larges selon la taille de l'agglomération. L'essor démographique de ces communes rurales est donc largement dû à des mouvements exogènes. Les citadins s'installent à la campagne pour des raisons bien connues : prix des terrains moins élevé, mode écologique, etc., mais les emplois restent en ville, d'où des mouvements pendulaires de grande ampleur. La croissance de la population rurale française est due avant tout aux gains enregistrés par les campagnes périurbaines.

2 - Loin des villes, certains secteurs ruraux comme le haut Jura, les Mauges et le haut bocage vendéen, l'Yssingelais, les massifs alpins du nord, nombre de cantons ruraux méditerranéens se distinguent par des hausses de population parfois non négligeables grâce à l'existence et au développement d'emplois secondaires (petite industrie rurale) ou tertiaires (tourisme sous des formes variées) ou à l'installation de retraités.

3 - Enfin, beaucoup de communes rurales persistent à perdre des habitants et parfois la tendance s'aggrave. Ainsi, prises dans leur ensemble, les hautes terres du Massif central, au-dessus de 500 mètres d'altitude, villes et campagnes confondues, qui avaient cédé 15 000 habitants entre 1975 et 1982, en perdent 30 000 entre 1982 et 1990.

Le délestage résulte fréquemment d'un croît naturel et d'un solde migratoire négatifs. Le solde migratoire parfois positif ne doit pas faire illusion : il résulte fréquemment de l'arrivée de retraités quittant les villes et revenant « au pays » alors que le stock de jeunes de 18 à 30 ans, éventuels candidats au départ, est épuisé.

Ce sont ces espaces que l'on peut qualifier de fragiles.

Les pertes démographiques sont en effet largement corrélées avec d'autres variables

- des activités encore largement dominées par l'agriculture ;
- des commerces et des services dépendant des deux catégories sociales majoritaires dans la plupart des communes : agriculteurs d'une part, les retraités d'autre part, ces derniers regroupant fréquemment plus de 30 % de la population ;
- un niveau de vie d'ensemble relativement bas, inférieur à la moyenne française.

On notera que ces espaces ne correspondent pas à des milieux naturels déterminés. Si de larges secteurs du massif central sont à ranger dans cette catégorie, d'autres massifs montagneux (Alpes du nord, Haut-Jura) connaissent des situations fort différentes.

Inversement, les bas-pays ne sont pas toujours en croissance, il s'en faut de beaucoup. Que l'on songe par exemple aux bocages de la périphérie nord du Massif central, et au-delà, à cette grande diagonale qui court depuis les Ardennes et la Champagne jusqu'aux Pyrénées et où les plaines et les plateaux sont largement représentés.

II - COMMENT EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?

On prend comme hypothèses de travail que tout territoire est la résultante de deux types de force qui agissent en accord ou bien se contrarient. Les unes sont « endogènes » et elles correspondent aux acteurs locaux, installés sur le territoire et qui le modifient sans cesse. Certaines décisions individuelles n'introduisent que des modifications mineures - construire un clôture, abattre un arbre, etc. - même si la somme de ces retouches quotidiennes peut, à la longue, transformer un territoire.

D'autres, au contraire, introduisent des bouleversements de grande envergure. Elles sont prises par des leaders « économiques » (l'industriel, le promoteur d'un produit touristique, etc.). L'avenir d'un territoire provient en grande partie de la densité des leaders et de la capacité de la population à accepter les innovations qu'ils proposent.

Cependant, les territoires dépendent de plus en plus de décisions « exogènes » prises à l'extérieur, parfois à des milliers de kilomètres. Le sort du paysan cantalien ne dépend pas seulement des conditions naturelles ou de son savoir-faire mais aussi de la politique agricole conduite à Paris, à Bruxelles ou à Washington ou de la stratégie de telle ou telle entreprise agro-alimentaire dont le siège est éventuellement fort loin des planètes volcaniques.

Alors que jusqu'au XIXe siècle les territoires ruraux européens ont dans l'ensemble fonctionné d'une façon endogène avec des circuits commerciaux peu ouverts, il est évident que de plus en plus le global l'emporte sur le local et tend à imposer sa loi. Les tentatives de développement « autocentré » reposant sur les seules forces endogènes des territoires ont, jusqu'à ce jour, donné des résultats peu concluants en dehors de quelques brillantes exceptions (sur lesquelles il conviendrait d'ailleurs de porter un œil critique).

Or, la force principale dans ce global est sans conteste l'élément économique, c'est-à-dire pour les pays occidentaux l'économie de marché. Les entreprises, qu'elles soient secondaires ou tertiaires tendent naturellement à s'implanter dans les lieux où les perspectives de profit sont maximales.

Depuis des siècles, la ville est un secteur privilégié dans l'accumulation d'un capital d'abord marchand, puis industriel et aujourd'hui largement tertiaire. Et parmi les villes, les grandes villes - certains parlent de « métropolisation de l'espace » - se taillent la part du lion car elles offrent de multiples avantages (main-d'œuvre, proximité de services indispensables, transports rapides entre métropoles, etc.), d'autant plus que les États ont pris généralement à leur charge des infrastructures les plus coûteuses (en particulier les moyens de transport intra-urbains).

On a souligné à maintes reprises combien l'économie libérale engendrait des inégalités sociales mais paradoxalement les géographes ont failli à leur mission en n'insistant pas assez sur *les inégalités spatiales qui résultent d'une véritable sélection des territoires.*

On appellera donc « *territoires fragiles* » les « territoires en marge du système économique dominant ». Ils ont moins d'atouts que les autres et depuis le maximum démographique du XIXe siècle, ils ont peu à peu perdu leur force vitale jusqu'à tomber parfois en léthargie. Les leaders locaux s'épuisent dans de vains combats et l'innovation ne parvient pas à se diffuser dans une population anémiée car saignée par un exode qui l'a peu à peu privée de ses élites. Ces territoires n'intéressent les forces exogènes que comme réserves de matières premières (les produits agricoles, de plus en plus la forêt) ou comme espaces de détente ou de distraction pour une population laborieuse ou retraitée à la recherche de détente.

Ces missions réservées aux espaces fragiles sont peu créatrices d'emplois si bien que souvent les agriculteurs - dont le nombre est inexorablement en déclin - et les retraités constituent l'essentiel de la société de ces campagnes. Il faudrait certes apporter de nombreuses nuances à

ce tableau et dresser une typologie des espaces fragiles. Mais, dans l'ensemble, les processus en œuvre aboutissent peu à peu à une dévitalisation de ces territoires.

Dès lors, se pose la problème du devenir de ces contrées fragiles. L'évolution actuelle peut conduire jusqu'au stade ultime de la désertification avec deux cas de figure : des « pays » vides d'hommes mais tenus par une agriculture très extensive exercée dans le cadre de très grande exploitation, ou bien des « pays » vides et laissés à la friche ou au reboisement spontané. Est-il possible ou même souhaitable d'inverser des tendances aussi lourdes ?

III - DÉSERTIFICATION OU AMÉNAGEMENT ?

Certains ouvertement, d'autres à voix feutrée, sont partisans d'un abandon des espaces jugés non « compétitifs » dans le système économique actuel. Leurs arguments ne manquent pas de force. Ils font remarquer que, dans le monde, de grands états - les États-Unis, le Japon et même le Royaume-Uni et l'Espagne - ont des provinces totalement vides à tout le moins très faiblement peuplées sans que leur puissance en soit affectée. Ils observent qu'historiquement les pulsions de peuplement au gré des variations climatiques, des épidémies, des secousses guerrières, des mutations techniques et économiques ont conduit à occuper certains espaces puis à les abandonner. Dans cette optique, le XIX^e siècle, en raison d'une pression démographique, se caractérise par une mise en valeur agricole maximum du territoire français, la couverture forestière tombant à son niveau le plus bas.

L'époque actuelle, du fait des progrès techniques et de la mondialisation des échanges, appelle au contraire à une rétraction de la Superficie Agricole Utilisée (SAU). Rien n'indique que, dans le futur, il en sera toujours ainsi car rien n'est définitivement figé.

En définitive, les hommes politiques doivent aujourd'hui porter toute leur attention sur le phénomène urbain qu'il ne faut pas décourager. L'agglomération parisienne n'est-elle pas le principal atout français dans la compétition européenne ? Il convient donc de ne pas trop s'attarder sur les jérémiades un peu passéiste de ruralistes vivant dans le mythe d'une France pleine et paysanne, figée dans un « ordre éternel des champs ». « Osons le désert » écrit le géographe J. Levy (3).

D'autres, au contraire, soulignent les dangers d'une urbanisation excessive. Si la concentration de certaines activités se justifie - en particulier celles qui sont liées au tertiaire supérieur -, d'autres pourraient sans dommage s'installer ailleurs. Le dégraissage des villes, donc leur musculation, n'est pas synonyme d'affaiblissement dans une concurrence internationale sans merci.

Effrayés par des banlieues devenues de véritables poudrières, alertés par une pollution dangereuse, ils souhaitent un aménagement du territoire, permettant une meilleure répartition des hommes et des emplois qui serait en somme le pendant spatial des transferts sociaux.

Comme d'habitude en pareil cas, les deux points de vue comportent une part de vérité. Si la répartition « harmonieuse » des activités n'a guère de sens, à l'inverse, la concentration urbaine et l'extension indéfinie des banlieues et au-delà des campagnes « périurbaines » n'a pas que des avantages. Il est probablement vrai que, dans la situation actuelle, certains territoires sont « perdus » (ou dans l'attente d'une reconquête qui surviendra lors d'un autre cycle économique, les modalités étant impossibles à imaginer pour l'instant). D'autres recèlent des potentiels qui peuvent s'épanouir grâce à des aides publiques si certaines conditions sont remplies : ce sont ces territoires qui peuvent être « aménagés et développés ».

Avant d'évoquer quelques-unes de ces conditions, un mot sur l'ambiguïté des termes et la difficulté du processus. Toutes les campagnes françaises ont été, d'un certain point de vue, « aménagées » depuis la Seconde Guerre mondiale. Partout, on a installé l'électricité, amené l'eau courante, goudronné les chemins. On peut même affirmer que jamais les campagnes n'ont été aussi bien « aménagées ».

Le véritable aménagement est tout autre : il suppose des choix et l'installation risquée d'équipements a priori non rentables mais dont on espère que leur présence suffira à déclencher un développement qui les rendra rentables et justifiera a posteriori leur réseau, leur construction. Il implique une anticipation : de ce point de vue, la construction d'un réseau autoroutier dans le Massif central ne relève guère de l'aménagement puisque toutes les autres régions sont déjà dotées d'un système de transports performant.

L'aménagement relève donc largement du pari et il implique des moyens financiers importants. En période d'expansion économique, la mobilisation des capitaux privés ou publics s'effectue sans grande difficulté. Il en est tout autrement dans une phase de crise comme celle que nous vivons avec des hauts et des bas depuis deux décennies. Il est alors nécessaire d'envisager des transferts financiers d'un territoire à l'autre, plus trivialement de déshabiller Pierre pour habiller Paul ou, pour reprendre la forte expression de Charles Pasqua : « [... 1 de créer l'inégalité pour rétablir l'égalité. » (4)

On se doute qu'une telle orientation suscite des résistances d'autant plus vives que les lois de décentralisation ont affaibli l'État et abouti à une sorte de « féodalisation des espaces » (5). Les plus forts ne sont jamais prêts à aider les plus faibles. C'est dire que l'aménagement ne peut résulter que d'un choix politique effectué au plus haut niveau.

Les conditions indispensables pour qu'un aménagement des espaces fragiles débouche sur un éventuel développement avec création d'emplois sont multiples et elles varient d'un territoire à l'autre. le modèle unique est tentant mai sil faut le rejeter pour tenir compte des particularités de chaque territoire et des forces endogènes dont il était question précédemment. Retenons simplement quelques directions (6) :

- Le maintien d'une agriculture est indispensable. Cette activité fournit encore non seulement de nombreux emplois directs ou indirects, mais elle tient l'espace et son « rôle paysager » est indispensable au développement d'autres fonctions comme le tourisme en milieu rural car le citadin rejette les espaces « fermés », totalement forestiers ou abandonnés à la friche.

Certaines régions se tourneront de plus en plus vers des systèmes de production extensifs qui supposent de très grandes exploitations avec une main-d'œuvre très réduite donc des densités extrêmement faibles, ce qui pose le problème du maintien de l'encadrement tertiaire (commerces, services...). D'autres adoptent ou essaient d'adopter d'autres solutions grâce à des voies originales, fréquemment typiques des espaces fragiles : renforcement de la qualité des produits, développement de la pluriactivité (par l'agro-tourisme, le travail en forêt, l'entretien des paysages, etc.).

- Cependant, les efforts consentis ne permettront pas de maintenir la totalité des emplois agricoles. Un véritable renouveau rural passe obligatoirement par le développement des secteurs tertiaires et secondaires. Plusieurs gisements d'emplois peuvent être évoqués. Le vieillissement de la population engendre des besoins médicaux ou paramédicaux. Il faut aussi réfléchir à l'aide à domicile. Si le tourisme rural ne constitue pas un remède passe-partout, le concentration des loisirs excessive en certaines régions et les prix prohibitifs conduisent toute une partie de la population à se retourner vers les campagnes. Une politique de grande

envergure allant dans ce sens suppose l'ouverture d'hébergements adaptés aux souhaits de différents types de clientèle, une bien meilleure qualité d'accueil et la création de produits touristiques capables de séduire et de retenir des catégories socioprofessionnelles fort variées. Autre gisement d'emplois possibles : la petite industrie ou les services qui peuvent être largement déconcentrés grâce à la révolution informatique. La forêt constitue sans aucun doute un potentiel de premier ordre pour les espaces fragiles. Est-elle toujours bien exploitée et bien valorisée ? On peut en douter. Ne serait-il pas opportun de jeter les bases d'une politique permettant des créations d'emplois dans une filière pleine de promesses.

☛ Toute société est traversée par de multiples conflits. Les intérêts légitimes des uns et des autres se heurtent. Le rôle d'une politique d'aménagement et de développement est de résoudre ces oppositions en fonction de l'intérêt général. Comment concilier agriculteurs et forestiers, hôtellerie et agro-tourisme, nouveaux venus et population de souche, petites communes et bourgs-centres ou petites villes ? Les réponses à ces questions sont multiples, mais l'une consiste en un aménagement rationnel de l'espace. La plupart des communes sont trop petites et trop pauvres pour engager une vraie politique territoriale : l'intercommunalité est une nécessité et l'une des questions à résoudre est précisément de choisir l'échelle territoriale la plus adaptée. Ce sont « les pays » ou « bassins de vie » qui sont probablement les plus à même de définir les orientations souhaitables pour les espaces ruraux. Il est donc impératif d'apaiser le saupoudrage et de fortifier les bourgs-centres.

Ces choix ne sont pas sans conséquences sur la géographie des commerces et des services et invitent à poser certaines questions fondamentales. Est-il judicieux de maintenir contre vents et marées une dispersion des services publics, appelés à fermer les uns après les autres faute de clientèle, au risque d'aboutir insensiblement à leur effacement sur des vastes superficies ? Ou bien n'est-il pas plus judicieux de favoriser la concentration de ces fonctions en quelques points forts afin de conserver un maillage suffisant pour desservir une population disposant des moyens de transport indispensables ?

Jean-Paul Diry,
professeur à l'université Blaise Pascal CERAMAC (Centre d'études et de recherches appliquées au Massif central, à la moyenne montagne et aux espaces défavorisés).

N.B. Sur ces problèmes spécifiques, voir : Charles Moracchini, Système éducatif et espaces fragiles, CERAMAC, université Blaise Pascal, 29, boulevard Gergovia - 63037 Clermont-Ferrand, 1994, 98 F.

NOTES

- 1- Berry B., Urbanisation and conterurbanization, Urban Affairs Annual Review, 1976, volume 11.
- 2- Kayser B., La renaissance rurale, A. Colin, 1989
3. Levy J., in « Les nouveaux espaces ruraux », Sciences Humaines, hors série, 1994, n° 4. 12
4. Lors de sa venue à Clermont-Ferrand en décembre 1993, à propos justement du début sur l'aménagement du territoire : réponses du Ministre ditat, Ministre de l'intérieur et de l'Aménagement du Territoire aux questions des étudiants réunis à l'école supérieure de commerce de Clermont-Ferrand.
5. Cette expression employée par L. Mazuel dans sa thèse de doctorat, (Espace de référence et promotion touristique : l'exemple l'Auvergne, université Blaise Pascal, CERAMAC, 1994), peut être étendue à de nombreuses autres activités

6. On pourra consulter : Débat sur l'Aménagement du Territoire, rapports, Région Auvergne, préfecture de région, Clermont-Ferrand, 1994. .